



EXTRAIT DU REGISTRE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le nombre de Conseillers municipaux en exercice est de 39

N°25

L'an deux mil quatorze, le quinze décembre à vingt et une heures, Salle des Fêtes,

Transmission au
contrôle de
légalité le:

19 DEC. 2014

Affiché le :

19 DEC. 2014

Le Conseil municipal de la Commune de Conflans-Sainte-Honorine, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Laurent BROSSE,

Présents : L. BROSSE, J. SIMON, J. DEVOS, J.M. CECCONI, S. de PORTES, F. RUOTTE, A. TOURET, C. PRÉLOT, B. LAKEHAL, M. MUYLLE, L. LAROQUE, D. MAILLAUT, M. ROULIN, M. BOUTARIC, J.G. DOUMBE, N. CUMONT, C. TCHATAT-TCHOUADEP, É. LAINÉ, A. CHARRIER, J. MICHALON, A. BUNOUT, F. HATIK, R. GRISET, C. GAGNAIRE, J. LEMAIRE-VINOUEZE, D. SAUTOT, J.P. LACOMBE, G. CALLONNEC, D. GUERCHE, K. GAUDIN,

Pouvoirs de : L. MOUTENOT à C. PRÉLOT, M-C. REBREYEND à S. de PORTES, P. PAPINET à A. TOURET, J-J. HUSSON à F. RUOTTE, B. LECLERCQ à B. LAKEHAL, R. TELL à J. SIMON, M. LATRÈCHE à J-P. LACOMBE,

Absents excusés : L. MOUTENOT, M-C. REBREYEND, P. PAPINET, J-J. HUSSON, B. LECLERCQ, R. TELL, M. LATRÈCHE,

Absents : É. DAMIENS, M. CARRIERE.

Le Conseil municipal désigne Mme DEVOS comme secrétaire de séance.

25. VŒU RELATIF AU PROJET D'IMPLANTATION D'UN PORT À L'OUEST DE LA RN184 (PORT SEINE-MÉTROPOLE OUEST).

Vu la saisine par Ports de Paris de la Commission nationale du débat public (CNDP), sur le projet de Port Seine-Métropole Ouest, le 23 décembre 2013,

Vu la décision de la Commission nationale du débat public d'organiser un débat public sur ce projet via une Commission particulière du débat public (CPDP) le 8 janvier 2014,

Vu le débat public qui s'est tenu du 15 septembre au 15 décembre 2014,

Vu la réunion du débat public organisée par la CPDP, le 7 octobre 2014, à Conflans-Sainte-Honorine,
Vu le cahier d'acteur n°17 (point de vue n°31) de la Ville de Conflans-Sainte-Honorine,

Considérant la nécessité de défendre les intérêts et le cadre de vie des Conflanais,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, deux abstentions, trente-cinq voix pour,**

DÉCLARE que la Commune de Conflans-Sainte-Honorine est favorable au projet de Port Seine Métropole Ouest avec des garanties suffisantes, mais s'oppose catégoriquement à la réalisation d'une plate-forme multimodale dans la partie de la plaine d'Achères qui se situe à l'Est de la RN184 car ce projet porterait irrémédiablement atteinte au cadre de vie et à la qualité de vie des habitants de la commune et de la confluence.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Laurent BROSSE

Délibération rendue exécutoire le : **19 DEC. 2014**